

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-38

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10	
Conseillers présents : 8	Pour : 10
Conseillers absents : 2	Contre :
Conseillers représentés : 2	Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet MANIFESTATIONS CULTURELLES 2023 EN PARTENARIAT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE CHAMPCELLA, FREISSINIÈRES ET SAINT-CRÉPIN

Monsieur le maire explique aux Membres du Conseil Municipal que comme depuis 2019, les Bibliothèques Municipales BM de Champcella, Freissinières et Saint-Crépin s'associent pour organiser une randonnée littéraire.

La manifestation 2023 aura lieu le dimanche 20 août sur la commune de Saint Crépin.

Le thème retenu de cette année est *La vigne dans les Hautes-Alpes*.
Son itinéraire prendra départ quartier St Jean (altitude 900m environ) pour une arrivée à Bois Durat (altitude 1584m).

Le montant total de cette animation est estimé à 1 960.00 €, chaque commune prenant en charge un tiers de ce montant. Une subvention de 50% peut-être sollicitée auprès du Département des Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Montant des dépenses :	1 960.00 €
Commune de Champcella :	326.66 €
Commune de Freissinières :	326.66 €
Commune de Saint Crépin :	326.67 €
Département des Hautes-Alpes :	980.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve l'organisation de la manifestation prévue le 20 août 2023 sur la commune de Saint Crépin.

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

Approuve le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS